

Ils ont dit "Oui !"... Un mariage civil

Page 1 of 3



Bonjour et bienvenue à french-podcasts.com. Aujourd'hui, je vous convie à une cérémonie. Un mariage civil auquel j'assistais début Juin en tant que témoin du marié. En tapant le transcript, j'ai réalisé à quel point le vocabulaire utilisé était varié et pouvait être intéressant à étudier.

Bien sûr, par respect de l'anonymat des mariés, leurs noms de famille et les informations privées les concernant sont masqués par des "bips".

Je cède maintenant la parole à Madame le Maire et vous retrouverai comme d'habitude à la fin de ce podcast.

- Alors, je vous fais donc la lecture des articles du **code civil**¹, parce que vous en avez qui sont écrits sur le **fronton**² là-bas, c'est marqué que le mari doit protection à sa femme et la femme lui doit obéissance...

Ah vous ne saviez pas ça ?

- Pas du tout !

- C'est l'ancien article du code civil qui a été **abrogé**³ et remplacé, mais il y est toujours (sur le fronton), c'est marqué en dessous en petit, abrogé en (19)71 seulement !

- **Ce qui est dit est dit**⁴...

- Article 212 : les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

1 - <http://codes-et-lois.fr/code-civil/texte-integral>

2 - Ornement architectural - <http://en.wikipedia.org/wiki/Pediment>

3 - L'**abrogation** consiste en la suppression d'une règle (loi, convention internationale..) qui cesse ainsi d'être applicable pour l'avenir.

4 - Expression qui signifie que l'on ne peut pas revenir sur ce qui a été dit précédemment. Ici, l'expression est utilisée de façon humoristique.

Article 213 : les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille, ils **pourvoient**⁵ à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214 : si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs **facultés**⁶ respectives.

Article 215 : les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Article 371.1 : l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. **Elle**⁷ appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'**émancipation**⁸ de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité

- Nous allons maintenant recueillir le **consentement**⁹ des époux.

Annie, Martine (--), voulez-vous prendre pour époux Serge, Francis (--)?

- Oui

- Serge, Francis (--), voulez-vous prendre pour épouse Annie, Martine (--)?

- Oui

- Je vous déclare unis par le mariage

5 - Pourvoir : fournir à quelqu'un ce qui est nécessaire

6 - En fonction de leurs possibilités (financières, matérielles) respectives

7 - L'autorité parentale

8 - Ici : acte juridique solennel (ou effet légal du mariage) qui confère (qui donne) à un enfant mineur le gouvernement de sa personne et la capacité d'accomplir les actes de la vie civile.

9 - Ici : l'agrément, l'acceptation.

Ils ont dit "Oui !"... Un mariage civil

Page 2 of 3



Applaudissements...

- Non ?
- Pardon ?
- Vous ne voulez pas vous embrasser ?
- Oh si !!
- Voilà.
- Merci (pour la photo)

- Voilà, asseyez-vous, nous allons faire la lecture de l'acte. Le 6 juin 2008 à 11 heures 45 minutes, devant nous, ont comparu publiquement en la **maison commune**¹⁰ Serge Francis (--), né à (--), **Val de Marne**¹¹, le 22 janvier (--), fils de Francis Marie (--), et de Andrée (--), et Annie, Martine (--), née à (--), **Charentes Maritimes**¹², le 30 mai (--), fille de Yves (--), et de Jeannine (--).

Sur notre interpellation¹³, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage, en présence de Daniel Jean-Yves (--), et de Fabienne Andrée (--), témoins majeurs.

Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont signé avec nous, Martine Debieuvre, première adjointe au Maire du 11ème arrondissement de Paris.

10 - La mairie

11 - Département français - http://fr.wikipedia.org/wiki/Val_de_marne

12 - Département français - http://fr.wikipedia.org/wiki/Charentes_maritimes

13 - "A notre demande"

- Messieurs, Dames... C'est à vous de venir signer.

- Alors, chacun une signature dans cet espace-là, sur chacune des pages, s'il vous plait.

- C'est la même chose que je viens de vous lire, sauf que je moi, j'ai un petit peu **édulcoré**¹⁴. Je n'ai pas tout lu... j'ai **abrégé**¹⁵.

Le témoin murmure quelque chose...

- Qu'est-ce qu'il veut ?

- **Il veut remettre l'article de (19)71¹⁶ en place ! Ah non non non !**

- L'article sur l'obéissance...

- **Ah c'était une belle époque ! Les femmes avaient besoin d'avoir l'autorisation de leurs maris pour ouvrir un compte en banque, et il fallait encore l'accord du mari pour passer le permis (de conduire).**¹⁷

- On va demander aux témoins maintenant de venir signer. Si quelqu'un veut photographier pendant ce temps...

- Voilà, c'est bon ! Maintenant c'est Madame le Maire qui va signer.

14 - Atténuer, adoucir les termes d'un texte

15 - Rendre plus court, résumer un texte aux points principaux

16 - En réalité, l'article 213 a été modifié en 1970. Le père n'est plus le chef de famille, et l'autorité parentale est conjointe entre le père et la mère.

17 - Jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, certaines mesures du Code civil napoléonien de 1804 perdureront, ainsi dans la plupart des pays européens, la femme devra demander l'autorisation à son mari pour exercer une profession (jusqu'en 1965, précisément dans le cas de la France). Il existe de ce fait, de nombreuses obligations de l'épouse, découlant de l'application du Code civil : notamment, elle ne peut sans cette autorisation se présenter à un examen, s'inscrire dans une université, ouvrir un compte en banque, faire établir un passeport, passer un permis de conduire, se faire soigner dans un établissement.

Ils ont dit "Oui !"... Un mariage civil

Page 3 of 3



- Merci Messieurs Dames.

- Je vous donne le **livret de famille**¹⁸...

... et la cérémonie est terminée.

Et voilà. Tous mes voeux de bonheur accompagnent les nouveaux mariés. Quant à vous, je vous remercie de votre fidélité à french-podcasts.com et vous invite à revenir sur ce site pour découvrir le nouveau vocabulaire que je vais publier très prochainement dans le dictionnaire audio. A très bientôt !

18 - Le livret de famille a été institué en 1974 et consiste en un recueil d'extraits d'actes d'état civil relatifs à une famille. Il est délivré aux époux à l'issue de la cérémonie de leur mariage, soit automatiquement lors de la naissance du naissance enfant d'un couple non marié. Il est ultérieurement et éventuellement complété, par les extraits d'acte de naissance des autres enfants ou par le mariage, la séparation de corps, le divorce et le décès des parents. Ceux-ci ont d'ailleurs une obligation légale de tenir leur livret de famille à jour sous peine de sanctions.